Communiqué du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en date du 6 mars 2018, sur la poursuite des bombardements et l'interruption d'un convoi humanitaire dans la Ghouta orientale en Syrie.

2018-03-06

La France condamne avec la plus grande fermeté la poursuite de l'offensive à la fois aérienne et terrestre conduite par le régime syrien dans la Ghouta orientale, en violation complète de la résolution 2401 du Conseil de sécurité. La poursuite de cette offensive continue de faire, chaque jour, des dizaines de victimes civiles.

La France rappelle que cette résolution exige une cessation complète des hostilités et la mise en œuvre d'une trêve humanitaire d'au moins 30 jours consécutifs sur l'ensemble du territoire syrien, pour permettre d'acheminer en toute sécurité et sans entrave l'aide humanitaire et de procéder à l'évacuation médicale urgente des civils en situation d'urgence médicale.

Pour la première fois depuis le 14 février, un convoi humanitaire affrété par les Nations unies a été autorisé hier à pénétrer dans la Ghouta orientale en direction de Douma. Ce convoi a toutefois été une nouvelle fois vidé par les forces du régime de tous les médicaments et du matériel de soins qu'il transportait. Face à la poursuite des bombardements par le régime syrien, les Nations unies et leurs partenaires ont en outre été contraints d'interrompre le déchargement du convoi et d'évacuer d'urgence les personnels humanitaires déployés.

La France condamne ces violations du droit international humanitaire. Elle rend hommage au dévouement et au courage des employés des Nations unies et de leurs partenaires humanitaires, qui interviennent au péril de leur vie pour que les 400 000 habitants de la Ghouta assiégée puissent recevoir une aide vitale.

La France appelle les alliés du régime syrien, en particulier la Russie et l'Iran, à respecter sans délai leurs obligations internationales et à imposer au régime de Damas, qui opère avec leur soutien, la mise en œuvre de la trêve humanitaire. La Russie, qui a voté en faveur de la résolution 2401, a une responsabilité particulière. Comme le président de la République l'a indiqué hier, nous attendons d'elle qu'elle prenne des mesures réelles et concrètes pour que cessent immédiatement les bombardements indiscriminés et les sièges contre les civils.

Source https://www.diplomatie.gouv.fr, le 13 mars 2018

Source : https://www.vie-publique.fr/discours/205109-communique-du-ministere-de-leurope-et-des-affaires-etrangeres-en-date